

Centre d'Information et de Prévention (CIP)

Brisez le silence et trouvez écoute et conseils auprès du Centre d'Informations et de Prévention des difficultés des entreprises (CIP) de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

En toute confidentialité, il vous accueille dans nos locaux, sur rendez-vous le 1er jeudi de chaque mois et vous propose un entretien avec un avocat, un expert-comptable et un ancien juge au Tribunal de Commerce qui vous conseilleront en fonction de la situation de votre entreprise.

Cet entretien strictement informatif n'aura aucune suite autre que celle que vous déciderez de lui donner.

